

L'hon. M. MANION: Il essaie depuis une semaine.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a raison; cependant les honorables députés d'en face ne le lui ont pas permis. C'est justement ce que je prétends.

L'hon. M. MANION: Il a changé d'opinion chaque jour.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais que la Chambre et le pays comprennent que le ministre voudrait avoir le privilège de donner une explication détaillée de cette loi et des raisons qui l'ont rendue nécessaire. Après cette explication, si les honorables députés veulent poser des questions au sujet de quelques détails, ils auront entière liberté de le faire, mais l'on devrait permettre au ministre, comme c'est l'habitude, de donner son explication sans l'interrompre à tout propos.

L'hon. M. BENNETT: Nous ressentons vivement les remarques du premier ministre. D'abord, elles n'ont aucun fondement. Premier point.

Quand il a proposé la 2e lecture du projet de loi, le 30 avril dernier, le secrétaire d'Etat a parlé assez longtemps pour remplir quatre colonnes du hansard sans un mot d'interruption. Puis, à la cinquième colonne, on voit que l'honorable M. Manion a interjeté:

Quelle méthode observait-on au Canada, avant 1914?

Le ministre poursuivit, puis M. Campbell lui demanda:

Cette mesure prescrit-elle quelque limite de temps? Je vois que toutes les dispositions sont abrogées. Exigera-t-on l'affichage des demandes au bureau du greffier du tribunal ou ailleurs?

Cette question avait-elle pour but d'empêcher de renseigner la Chambre? Le ministre y a répondu très courtoisement et sans recourir à l'aide du premier ministre. Ensuite, M. Kaiser a demandé:

Quelle sera la différence entre notre système et celui de l'Australie? Je puis voir une grande différence entre la naturalisation en Angleterre et la naturalisation au Canada.

Le ministre a répondu à cette question. Puis, M. Ladner en a posé une, relative à un point fort important:

N'est-il pas vrai que le secrétaire d'Etat garde toujours l'autorité voulue?

Le ministre, encore une fois, a répondu. Et M. Ladner poursuivit:

Mon honorable collègue pense-t-il que le secrétaire d'Etat, qui n'a ni vu ni interrogé le requérant, doit avoir le pouvoir d'accorder le certificat?

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le ministre donna le renseignement. Puis il continue, et, dans la colonne et demie qui suit, on ne remarque aucune interruption. A la suite de quoi, M. Kaiser demanda quelles mesures prendra le secrétaire d'Etat pour s'assurer que le requérant est digne de la naturalisation. Ayant répondu, l'orateur remplit six autres colonnes du compte rendu, sans aucune interpellation, jusqu'à ce que, à la page 2627 (v.f.), on note une question de quatre lignes posée par l'honorable M. Manion et à laquelle le ministre a répondu. L'honorable M. Manion, posa une autre question d'une ligne. Après la réponse du ministre, on lit une colonne du discours de sir George Perley, puis une interruption du secrétaire d'Etat. Ce dernier interrompit l'orateur à quatre reprises. Puis, le ministre des Chemins de fer (M. Dunning) interpella sir George Perley, comme à l'ordinaire. Ce fut ensuite au tour du premier ministre de lancer une interruption et le ministre des Chemins de fer revint à la charge. Sir George Perley ayant pu reprendre son discours, le secrétaire d'Etat l'a interrompu par deux fois. Après quoi, sir George Perley remplit une colonne du hansard, sans autre interruption. Il ne s'agissait pas de la discussion des articles, mais de la motion tendant à la 2e lecture du projet de loi. Ensuite, j'ai commencé à parler et puis, la Chambre a fait rapport de l'état de la question.

Une VOIX: Le début de votre discours couvre combien de colonnes?

L'hon. M. BENNETT: Une colonne. Quand la Chambre a repris la discussion, j'ai consigné au hansard le texte de la loi de tous les dominions. Aujourd'hui, le secrétaire d'Etat présente un projet de loi absolument nouveau et le premier ministre a l'audace de dire que l'opposition nuit à l'exposé des données relatives à ce bill. Il faut observer certaines lois de courtoisie, dans la vie publique. Mais, quand le premier ministre lance une telle accusation contre l'opposition, il dit une chose absolument fausse, comme le démontre le compte rendu de nos délibérations.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas de leçons à recevoir de mon honorable collègue sur les règles de courtoisie à observer dans la vie publique.

L'hon. M. BENNETT: De ce qu'il a dit l'autre soir, je conclus qu'il a à apprendre à cet égard.

L'hon. M. LAPOINTE: Ne vous excitez pas.

L'hon. M. BENNETT: Je ne permettrai pas qu'on m'accuse de la sorte.

L'hon. M. LAPOINTE: Restez calme.

L'hon. M. BENNETT: N'ayez pas d'inquiétude à ce sujet.